



République Française  
COMMUNE DE CEVINS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT  
DE LA SAVOIE  
-----  
Arrondissement  
d'Albertville 1  
-----  
Canton n° 3

**Séance du 31 mai 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, convoqué le vingt-sept mai, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Philippe BRANCHE, Marie-Christine DORIDANT, Emmanuel DI LUZIO, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT.

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude BAUDERLIQUE à Marie-Christine DORIDANT

Denis BIBOLLET-RUCHE à Bernard PIVIER

Anaïs CURTILLAT à Philippe BRANCHE

Samuel DELTOUR à Emmanuel DI LUZIO

Régine VIBERT à Evelyne PELLICANO

Madame Bernadette AMIEZ a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : D.C.M N°23/24 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DSEC - FREE SUITE AUX ÉBOULEMENTS DES 14 ET 15 NOVEMBRE 2023 : MISE À JOUR DE LA DEMANDE APRÈS DES DÉGATS DÉCOUVERTS SUR LA PISTE FORESTIÈRE PROCHE DE LA ROUTE DE GRANDMAISON**

**VU** la délibération n°16/24 portant demande de subvention DSEC – FREE ;

Monsieur le Maire rappelle que suite aux intempéries de pluie et aux éboulements des 14 et 15 novembre 2023 intervenus sur la commune, des travaux urgents d'ouverture et de nettoyage des pistes de montagne étaient nécessaires. À ce titre, le conseil municipal avait décidé lors de sa séance du 5 avril 2024 de solliciter une aide financière auprès de l'Etat (Dotation de Solidarité Événements Climatiques) et du département (Fonds Risques Érosion Exceptionnelle).

Suite à la découverte récente de dégâts sur une piste forestière située au-dessus de la route de Grandmaison, impraticable sur deux portions de 150 mètres environ, il convient de prévoir des travaux urgents de remise en état. En effet, cette piste permet l'accès à l'alpage et au chalet d'alpage de l'éleveur bovin (en alpage dès la mi-juin).

Ces dégâts découverts récemment sont la conséquence d'un éboulement de roches de la montagne et du débordement d'un ruisseau intervenus lors des intempéries de novembre 2023. Un devis d'ALPES TP a chiffré les travaux de remise en état à 8 000 € HT.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à compléter le dossier de demande de subventions pour ajouter les travaux précités.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Transmis en Préfecture le : 07/05/2024

Publié le : 07/05/2024

Publié sur le site internet le : 07/05/2024



Le Maire,

Philippe BRANCHE

REÇU EN PREFECTURE

Le 07/06/2024

Application agréée E-legalite.com